

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 24602

présenté par

M. Kamardine, M. Brun, M. Bazin, M. Lorion, Mme Sanquer, Mme Kéclard-Mondésir, M. Gomès,  
M. Dunoyer, M. Poudroux, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Poletti et Mme Trastour-Isnart

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:**

La bonification prévue au *a* de l'article L. 12 du code des pensions civiles et militaires de retraite est maintenue.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de maintenir la bonification dite "tiers DOM" pour l'ensemble des fonctionnaires, comme c'est déjà prévu pour les agents des ministères de l'intérieur et de la défense.